



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 5/2026

Séance de mise en route du 1^{er} septembre 2026
à la Salle des spectacles

Présidence : Mme Fabienne Bride

Membres présents :	71
Membres absents excusés :	08
Membres non excusés :	<u>01</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Brigitte GUEX, Noémie NEUMANN DONEGANI et MM. Laurent BALSIGER, Ernest CORBAZ, Yann GLAYRE, Christian GUEX, Rosario MONTE.

Absent non excusé : M. Guillaume MORAND.

A 19h30, **Mme Fabienne Bride**, Présidente, ouvre cette séance spéciale de mise en route et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères communaux/ales, Mesdames et Monsieur les Conseillers/ères Municipaux/ales, M. le Secrétaire municipal et M. le chef du Service des finances.

Une bienvenue toute particulière aux 23 nouveaux membres de notre Conseil.

Elle tient aussi à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Elle salue également le public qui s'est déplacé et qui nous fait le plaisir de suivre nos travaux.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité, votre parti et vos intérêts, le cas échéant.

La Présidente donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique, en appuyant sur le bouton bleu de la télécommande.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par la Présidente avec 57 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Nous avons reçu une demande du groupe des Vert-e-s concernant l'ordre du jour, demandant que la présentation du Plan de transition écologique et sociale ainsi que celle des thématiques financières soient retirées du point « Divers » et soient ainsi distinctes de cette séance du Conseil. Les présentations se feront directement à l'issue de la séance.

Nous vous proposons de supprimer le point 3 « Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil communal du 16 juin et de la séance d'installation des nouvelles autorités du 18 juin 2026 ». En effet, la rédaction de ces deux procès-verbaux n'étant pas terminée, ils vous seront envoyés prochainement et seront reportés à l'ordre du jour de notre prochaine séance du 6 octobre.

Avez-vous des remarques concernant cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de l'ordre du jour avec les propositions de modifications.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté sans opposition.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Nous aurons tout au long de cette année et de celles à venir des dossiers importants tels que les finances de notre Commune, dont certainement le taux d'imposition et au niveau de l'urbanisme, la validation définitive du PACom ainsi que de plusieurs grands projets qui sont à bout touchant comme « Le Closalet », « Les Planches-Montblesson », « La Possession/Bois de Ban » et le Plan « Tuileries 1 ».

Elle souhaite à toutes et tous des débats intéressants, ainsi que beaucoup de satisfaction dans nos diverses tâches relatives au Conseil Communal. N'oublions pas que nous tirons tous à la même corde, pour le bien de notre Commune et de ses habitants.

Deux sujets lui tiennent à cœur pour le bon fonctionnement de notre Conseil tout au long de cette année :

- La bienveillance et le respect. On peut être en désaccord avec les valeurs ou les idées de quelqu'un, tout en le respectant.
- Il n'y aura aucune tolérance à cette tribune pour tout propos injurieux, discriminatoire ou même rabaissant.

Lorsque vous déposerez des initiatives, il est important que vous vous assuriez que le sujet n'a pas déjà été traité par la Municipalité ou le Conseil communal, ceci pour nous éviter du travail supplémentaire inutile. N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès de votre parti, au Bureau du Conseil, sur l'Extranet ou auprès de la Municipalité (en aucun cas auprès du personnel communal).

Par un courrier du 14 août, notre collègue Youri Rosset (Verts) nous a fait part de sa démission du Conseil avec effet immédiat. Elle donne lecture de son courrier :

*« Chère Présidente, chère Municipalité, cher Conseil,
Après mûre réflexion, je vous remets ici ma démission du poste de conseiller communal d'Épalinges. En effet, mes horaires professionnels - en particuliers en cette nouvelle année scolaire - rendent difficile la disponibilité du mardi soir, ou d'autres soirs pour les commissions. Une autre raison tout aussi importante est qu'avec les valeurs d'équité, de justice, de modestie, d'empathie que je souhaite défendre pour toutes et tous (qu'ils soient Palinzards ou non), je ne trouve pas les clés pour amener au Conseil les changements radicaux dont nous avons besoin pour répondre aux crises sociales et environnementales dans lesquelles nous sommes déjà et qui s'aggraveront inévitablement si le système capitaliste reste la norme. Même si les décisions prises ne concernent que notre commune, il est de notre responsabilité d'avoir le courage de faire*

ce virage vers plus de sobriété et de simplicité.. Il faut regarder les choses en face et reconnaître que cela n'a pour l'instant pas lieu dans notre commune.

En tant que Suisses et Suissesses, nous jouissons pour la plupart de privilèges et d'un confort excessif qui ne peuvent hélas exister qu'au détriment d'autres populations. Ce n'est pas une fatalité pour autant et la solidarité peut être porteuse d'une énergie positive extrêmement forte. Mais il faut que cette solidarité soit utilisée sans demi-mesure pour être réellement efficiente.

Je remercie les conseillers pour les échanges intéressants que nous avons pu avoir, et pour leur intérêt à la chose publique et au bien commun. J'émet un dernier vœu : que ce service pour le «bien commun» ne soit limité à aucune population et s'adresse à toutes et tous sur cette planète que nous partageons, ce qui devrait être une valeur humaine, transversale à n'importe quel parti.

En vous adressant mes meilleures messages et bonne suite dans vos vies personnelles et professionnelles, Youri Rosset ».

Le secrétariat du Conseil a été approché au sujet de la présence de données sensibles concernant les membres du Conseil communal sur la plateforme Extranet que seuls les Conseillers/ères ont pu consulter.

Toutes ces données ont été supprimées immédiatement, seules les informations relatives au nom/prénom/date d'entrée au Conseil/adresse mail – seront maintenues sur le site.

Nous nous excusons pour cette erreur et allons discuter prochainement au sein du Bureau de la suite à donner à cette divulgation de données sensibles.

Les documents du Conseil vous sont envoyés par voie numérique (sauf pour ceux/celles qui ont expressément fait la demande de l'envoi par Poste). Cependant, l'ordre du jour doit toujours être envoyé par voie postale, selon le Règlement du Conseil.

La loi prévoit que la convocation doit s'effectuer par écrit. Toutefois, l'on peut admettre que la notion « par écrit » a évolué depuis l'adoption de la loi sur les communes de 1956. Ainsi, il serait acceptable que les Conseillers/ères puissent être convoqué-e-s par voie électronique si elles/ils le demandent explicitement. Il conviendrait cependant que notre règlement du Conseil soit modifié dans ce sens.

Elle a rencontré la Municipalité le 17 août pour préparer cette séance du Conseil.

Le soir même, le Bureau a tenu une séance au cours de laquelle il a été décidé :

- De valider le document mentionnant les dates des séances du Conseil et du Bureau pour 2026-2027 ;
- De valider les heures supplémentaires de la secrétaire CC, qui se montent à 190 heures à fin juin 2026. La moitié sera versée en salaire et l'autre moitié sera à prendre en vacances. Un préavis pour l'ajustement de son taux d'activité sera présenté pour la séance du 6 octobre, ce qui devrait résoudre ce problème d'heures supplémentaires ;
- De confirmer l'organisation des votations cantonales et fédérales du 27 septembre 2026 ;
- De confier l'organisation du repas de Noël du Conseil communal du 8 décembre prochain à l'Auberge communale. Une alternance entre le restaurant l'Union et l'Auberge sera faite les prochaines années ;
- De prévoir une séance informelle entre le Bureau, la Municipalité et les présidents de groupes/partis avec pour objectif de faire du lien.

Pour terminer, vous avez tous reçu une fourre à votre nom à l'entrée, celle-ci contient les documents utiles à votre travail :

- Le règlement du Conseil communal
- Les différents schémas sur le traitement des initiatives
- Le tableau avec les délais de travail 2026 et 2027
- L'agenda du Conseil et du Bureau 2026-2027
- Le document avec les bonnes pratiques des conseillers.

Sachez encore que dans les nombreuses tâches de la présidence du Conseil, il y a la visite des nonagénaires. Elle en a déjà vu 4 cet été. Comme le mois d'octobre en prévoit 8, elle a demandé aux vice-présidents de la soutenir dans cette tâche.

La Présidente en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN ET DE LA SEANCE D'INSTALLATION DES NOUVELLES AUTORITES DU 18 JUIN 2026.

Point reporté à la séance du Conseil communal du 6 octobre prochain.

4. ASSERMENTATION DE 7 CONSEILLERS COMMUNAUX.

La Présidente prie Mmes Muriel Cuendet Schmidt, Christelle Racine et Ann Sheppard Baetschmann ainsi que MM. Alexandre Borges Gouveia, Baptiste Guey, Nicolas Häusel et André Racloz de la rejoindre et l'Assemblée de se lever.

M. Baptiste Guey remplace donc M. Youri Rosset, démissionnaire.

Elle lit la prestation de serment (art 5 de notre Règlement). À l'appel de son nom, elle demande de lever la main droite et de dire « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont félicités et applaudis, ils peuvent siéger valablement.

Les membres du Conseil sont maintenant au nombre de 64.

5. RAPPEL DES BONNES PRATIQUES DU CONSEIL COMMUNAL - PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE.

La Présidente passe maintenant au point concernant la formation des Conseillers/ères en ce début de législature. La présentation PowerPoint (annexe au pv) qui est diffusée a été au préalable envoyée par mail aux membres du Conseil. Elle va donc la passer brièvement en revue.

Pour rappel, une formation en présentiel, d'une durée d'environ 2 heures, sera dispensée aux membres du Conseil et de la Municipalité le mardi 17 novembre 2026 à 19h00, ici dans cette même salle, par la juriste de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Les sujets traités seront :

- Les droits d'initiative (motion/postulat, etc.)
- Les compétences de la Municipalité et du Conseil
- La surveillance
- Le préavis municipal
- Les commissions du Conseil

La Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques, ce n'est pas le cas.

Concernant les points 6 à 13 de l'ordre du jour, il a été demandé à l'avance aux chefs de groupe de transmettre leurs candidats sur la base de la clé de répartition déjà validée lors de la séance du 18 juin dernier.

Elle les remercie d'avoir répondu favorablement à sa demande et de permettre ainsi de traiter rapidement ces points.

Comme l'autorise l'article 37 du règlement « si le nombre est inférieur ou égal à celui des sièges vacants, les candidats sont proclamés élus tacitement, sauf opposition de 10 conseillers au moins ». Elle prie de lever la main si vous désapprouvez l'une ou l'autre de ces candidatures.

Si nous avons plus de candidats que de postes à repourvoir ou en cas d'oppositions recevables, nous passerons au vote électronique.

6. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION (VERT'LIB)

Un siège restait à repourvoir pour les suppléants. La Présidente a reçu des Vert'libéraux la candidature de Mme Ann Sheppard Baetschmann.

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Ann Sheppard Baetschmann est élue tacitement.

7. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (VERTS).

Un siège restait à repourvoir pour les suppléants. La Présidente a reçu des Verts la candidature de M. Nicolas Häusel.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Nicolas Häusel est élu tacitement.

8. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS.

Huit sièges sont à repourvoir pour les membres et six pour les suppléants, la Présidente a reçu les propositions suivantes :

Élection des membres :

UDC	Pierre Zimmermann
Verts	Baptiste Guey
PLR	Paulette De Vrieze Stan
PLR	Soisic Boulad
PLR	Vânia Luis Francisco
Vert'lib	Noémie Neumann Donegani
PS	Pierre Borel
PS	Mario Miguel Gomes Campos

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

Élection des membres suppléants :

UDC Jean-Luc Magnenat
Verts Laoreta Zili
PLR André Racloz
PLR Julio Salgado
Vert'lib Stéphane Bruneau
PS Sandrine Largey Botti

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

9. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

Huit sièges sont à repourvoir pour les membres et six pour les suppléants, la Présidente a reçu les propositions suivantes :

Élection des membres :

UDC Valérie Crot Rottet
PS Muriel Cuendet Schmidt
PS Latha Heiniger
Verts Béryl Mace
Vert'lib Noémie Neumann Donegani
PLR Fabienne Guignard
PLR Olivier Jeanmonod
PLR Pascal Clément

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

Élection des membres suppléants :

UDC Christine Von Siebenthal
Verts Christelle Racine
PLR Ardiane Pasquier
PLR Marc Veraguth
Vert'lib Michael Mäder
PS Morgan Bride

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

10. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DU LÉGISLATIF AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Deux sièges sont à repourvoir, la Présidente a reçu les propositions suivantes :

PLR Marc Veraguth
PS Fanny Burki

Les deux sont membres sortants du Conseil d'établissement.

M. Cyril Duruz déclare ses intérêts, ayant deux enfants scolarisés à Épalinges. Le groupe des Verts souhaite, dans la mesure du possible, éviter que les groupes proposent des commissaires si le Municipal siège déjà dans la commission. En l'espèce, Mme Chantal Good, Municipale PLR, siège au Conseil d'Établissement, il trouve dommage qu'un autre candidat PLR soit proposé à ce poste.

Deuxième point, il se trouve que la candidate PS a été très active sur les réseaux sociaux pour trouver des solutions, de voir où étaient les problèmes et de faire remonter des choses à la Municipalité. Nous avons donc là une bonne présentation à cette fonction. Il demande à M. Veraguth comment est-ce qu'il juge cette rentrée et ce qu'il peut apporter au Conseil d'Établissement.

M. Félix Schmidt. Il a fait partie et présidé le tout premier Conseil d'Établissement de notre Commune. Il avait déjà été décidé à l'époque qu'un tournus soit fait au niveau des membres du Conseil. Il constate que M. Veraguth est à ce poste depuis 3 législatures, ce qui commence à faire beaucoup de temps. Lors de sa présidence, ses enfants n'étaient pas scolarisés à Épalinges mais étaient au gymnase. C'était une volonté de sa part car cela aurait limité son positionnement et sa prise de parole dans ce conseil. Il trouve cependant que c'est bien que ce soit de jeunes parents qui participent à ce conseil plutôt que des personnes de son âge. Il demande à M. Veraguth de retirer sa candidature et de laisser la place à quelqu'un qui soit plus proche du monde des élèves.

M. Julian Pidoux. Il comprend la déception de certains de ne pas pouvoir accéder aux commissions qu'ils souhaiteraient. M. Duruz a évoqué la représentativité, la taille du groupe PLR justifie aussi cette présence. Il peut comprendre qu'on puisse discuter d'un tournus mais dans ce cas-là on le fait en amont et non le jour du Conseil communal. Par contre, il ne cautionne pas du tout cette demande de justification de se présenter. C'est encore aux groupes de décider qui ils veulent présenter et sur quelle base. Notre collègue n'a pas à se justifier devant cette assemblée sur le choix qui a été effectué. Cette requête est parfaitement anormale. S'il fallait être spécialiste dans tous ce qu'on fait pour siéger, on le saurait. Si on veut parler de tournus, il n'y a pas de problème mais on le fait en amont. Et si on veut changer les règles, on est ouvert à la discussion. En plus des sujets comme la représentativité, la gouvernance et les conflits d'intérêts, d'autres pourraient être soulevés au sein de ce Conseil et ce serait peut-être l'occasion de les passer en revue. La candidature de M. Veraguth est maintenue à moins qu'il ne souhaite la retirer.

M. Erich Dürst. Il y a maintenant deux candidats pour 2 postes. A moins qu'il y ait d'autres candidatures, pourquoi nous posons-nous la question ?

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas. Ces candidats sont élus tacitement.

M. Marc Veraguth. Cela fait sept ans, soit une législature et demie, qu'il officie au Conseil d'Établissement. Durant ces années, il a mis en place des projets qu'il ne souhaite pas seulement mettre sur un papier mais les appliquer aussi au sein de ce conseil. Il remercie pour la confiance accordée.

11. ÉLECTION D'UN-E DÉLÉGUÉ-E AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'EPALINGES (AAEE).

Un siège est à repourvoir, la Présidente a reçu la proposition suivante :

Verts M. Bogomil Kohlbrenner

Membre sortant de l'AAEE.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Kohlbrenner est élu tacitement.

12. DÉSIGNATION D'UN-E DÉLÉGUÉ-E ET D'UN-E DÉLÉGUÉ-E SUPPLÉANT-E AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS.

Un siège est à repourvoir, la Présidente a reçu les propositions suivantes :

Élection du membre :

PLR Marc Veraguth
PS Chloé Restauri

Nous allons donc voter. Pour information, M. Veraguth est du même parti que M. Monod, qui est en charge de cette association pour la Commune.

M. Alain Monod, Syndic précise que le Conseil intercommunal des taxis est composé de représentants des législatifs et des exécutifs des douze communes partenaires. Il a été admis au sein du comité directeur, c'est M. le Municipal Michael Crottaz qui le succède à ce poste en tant que représentant de la Municipalité. Il soulève l'importance que ces délégués soient disponibles à présents à ces séances du Conseil intercommunal.

La Présidente passe au vote pour l'élection du délégué membre.

Les conseillers qui désirent voter pour M. Veraguth appuient sur le bouton vert OUI, les conseillers qui désirent voter pour Mme Restauri appuient sur le bouton rouge NON.

Au vote, avec 37 votes pour M. Marc Veraguth, 29 votes pour Mme Chloé Restauri et 2 abstentions, M. Marc Veraguth est donc élu au poste de délégué à l'association des Taxis.

Élection du membre suppléant :

UDC M. Yann Glayre.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Glayre est élu tacitement.

13. DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DU FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FEED).

Trois sièges sont à repourvoir selon l'art. 12 du règlement FEED. La Présidente a reçu les propositions suivantes :

Élection des membres :

PLR M. Julio Salgado
Vert'lib M. Félix Schmidt

PS M. Vincent MICHELLE
EP M. Ernest Corbaz

Mme Fanny Burki. Il lui semblait que les groupes proposaient des candidats et qu'il revenait ensuite à la Municipalité de choisir les membres de cette commission. Il est répondu que ce n'est pas le cas, il incombe au Conseil communal de désigner 3 membres (art. 12 règl. FEED).

La Présidente demande de voter à main levée pour chaque candidat.

M. Stéphane Bruneau rappelle que le système de vote permet de procéder à des élections. Il en avait fait l'expérience à l'époque avec M. Laurent Balsiger. Pourquoi cela n'est-il pas possible ce soir ?

Il est répondu que cela n'est pas possible ce soir.

Des bulletins de vote sont distribués, il conviendra à chacun d'inscrire les noms des candidats souhaités.

La Présidente donne la parole à la Municipalité durant la phase de dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Les résultats sont les suivants :

50 voix pour M. Julio Salgado
46 voix pour M. Félix Schmidt
42 voix pour M. Ernest Corbaz
35 voix pour M. Vincent Michelle
2 votes blancs

Au vote, MM. Julio Salgado, Félix Schmidt et Ernest Corbaz sont élus en qualité de membres à la commission consultative du FEED.

14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

La parole est donnée à la Municipalité pour ses communications.

M. Alain Monod, Syndic

- Il avait prévu de donner réponse à Mme Noémie Neumann Donegani, qui avait interpellé la Municipalité au sujet des tranches de revenus imposables et du nombre de contribuables. Vu son absence à la séance ce soir, la réponse sera donnée lors du prochain Conseil.
- Lors de la séance de juin, M. Campos est intervenu au sujet des travaux aux Croisettes, notamment sur la dangerosité de la circulation des camions. Le lendemain, le chef de la Sécurité publique s'est rendu sur le chantier et a rappelé certaines règles. Il espère que cela a pu résoudre la situation.
- Le Conseil a été informé de la démission de la Secrétaire municipale adjointe, pour le 1^{er} novembre. La personne qui lui succédera a été désignée et débutera ses fonctions le 1^{er} octobre, elle sera présentée au Conseil lors de la séance du 6 octobre.

- L'ouverture du poste de gendarmerie a eu lieu ce jour. L'inauguration est fixée au 28 septembre à 11h00 en présence d'un certain nombre d'autorités cantonales. Notre commune est pionnière dans le fait d'avoir un poste de gendarmerie et la Sécurité publique sous le même toit. Cette inauguration sera accompagnée d'une conférence de presse au foyer de la Grande salle.

Mme Chantal Good, Municipale

- Sa première communication concerne les camps scolaires. Comme annoncé, les camps ne se dérouleront désormais plus au Chalet de l'Espérance. L'établissement scolaire a toutefois souhaité maintenir Leysin comme destination et a trouvé plusieurs lieux d'hébergement proposant également le service des repas. Ce choix permet aux enseignants de continuer à profiter de leur bonne connaissance de la région, des activités et des infrastructures locales.
- Sa seconde communication concerne une labellisation. Elle vous avait annoncé dans une précédente communication que la Commune était engagée dans une démarche de labellisation auprès d'Unisanté suite à la réponse au postulat de Madame la Conseillère Cuendet Schmidt. Elle a le plaisir de vous confirmer qu'Épalinges a obtenu le label « Commune en santé » avec trois étoiles, soit la distinction maximale. La remise officielle du label par Unisanté aura lieu le 13 septembre, à l'occasion de la course de la Palinzarde, un cadre particulièrement approprié pour cette reconnaissance.
- Sa dernière communication concerne les transports scolaires. La Municipalité a reçu durant l'été une pétition de parents portant sur leur organisation. Une délégation de parents signataires a été reçue et nous avons pu échanger sur les difficultés rencontrées ainsi que sur les compétences respectives de chacun. Il faut rappeler que les enclassements relèvent de la Direction de l'établissement scolaire et qu'ils ont nécessairement une incidence sur les transports, dont l'organisation incombe ensuite à la Commune. A la suite de cette rencontre, des solutions ont pu être trouvées, qui répondent aux principales demandes exprimées. Elles ont toutefois nécessité l'ajout d'un trajet supplémentaire avec des coûts évidemment additionnels que cela implique pour la Commune.

Mme Marisa Dürst, Municipale

- Sa communication concerne la question de Madame la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani. Lors du Conseil communal du mois de juin, elle demandait à M. Roland Perrin « Pourquoi il y a eu un ballet d'hélicoptères au-dessus du Flon » et « combien cela a-t-il coûté à nos concitoyens ? ». Le 3 juin 2026, un hélicoptère a effectué 7 rotations afin d'évacuer les trois dernières passerelles d'un poids total d'environ 6,5 tonnes. Il était nécessaire d'utiliser un hélicoptère car le sentier n'est plus praticable pour la brouette à chenille. Le sentier est, en effet, difficile d'accès. Le coût de cette opération s'est élevé à CHF 1'723.60. Une partie des poutres va être réutilisée par le secteur Forêt. En complément à cette information, seuls les escaliers au niveau du tennis du Bois-de Ban qui descendent vers le Flon ainsi que la place de pique-nique et les deux passerelles qui permettent de monter aux Buchilles au Mont-sur-Lausanne sont entretenus. Le reste a été démonté en juin dernier. La descente de la rivière du Flon n'est plus entretenue sur ordre du Canton. Toute personne qui utilise ce tracé le fait sous sa propre responsabilité. Dans le rapport de la COGEST 2023, M. Roland Perrin avait expliqué les raisons qui avaient malheureusement conduit au renoncement du maintien du cheminement du Flon. Il avait mis en avant les enjeux de sécurité ainsi que le coût élevé d'entretien.

M. Michael Crottaz, Municipal

- Pas de communication.

Mme Lea Pacozzi, Municipale

- Sa première communication concerne le Plan d'Affectation Communal PACom. Il a été mis à l'enquête du 23 mai au 21 juin 2026. Cette mise à l'enquête a récolté 33 oppositions et une remarque. Pour la suite du processus, la Municipalité va rencontrer les opposants lors d'une séance de conciliation. En fonction de ces discussions, une nouvelle mise à l'enquête publique complémentaire devra être faite avant de présenter le PACom au Conseil.
- Sa deuxième communication concerne la zone réservée communale, qui est arrivée à échéance le 11 mars 2026. Cela signifie que les parcelles reviennent à leur zonage précédent. Dans le cadre de l'adoption du PACom, c'est toujours la règle la plus contraignante, la plus restrictive qui s'applique. Par exemple, les parcelles qui restent en zone à bâtir dans le nouveau PACom deviennent à nouveau constructibles alors que les parcelles dont le PACom prévoit de classer en zone agricoles, en zone verdure, elles ne le redeviennent pas.
- Dernière communication. Lors de la précédente législature, la Municipalité avait proposé un préavis sur un crédit cadre à hauteur de CHF 1'500'000.- pour financer diverses études notamment dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. La Municipalité a décidé pour cette législature de renoncer à demander un nouveau crédit de ce style, donnant l'avantage d'un crédit d'investissement du même montant et ainsi permettre au Conseil communal d'avoir une meilleure vision sur les études qui sont réalisées à travers les projets.

Vous avez maintenant la possibilité de poser des questions sur ces communications, uniquement à des fins d'éclaircissement ou de compréhension.

15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX STÉPHANE BRUNEAU ET YANN GLAYRE « RÉALISATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DU CENTRE COMMERCIAL DE LA CROIX-BLANCHE » - PRISE EN CONSIDÉRATION

La présidente ouvre la discussion.

M. Stéphane Bruneau. Il y a quelques mois, il proposait de couvrir les terrains de basket. Aujourd'hui, avec M. Yann Glayre, nous vous proposons un postulat visant à étudier la faisabilité, notamment financière, de couvrir le parking de la Croix-Blanche. Il tient à vous rassurer : il ne fait pas une fixation sur les couvertures. En revanche, il en fait peut-être une sur l'utilisation intelligente du peu de surface dont dispose notre commune. Épalinges n'est pas extensible. Le foncier est rare. Alors, quand nous avons une grande surface déjà artificialisée, comme le parking de la Croix-Blanche, essayons de ne pas l'utiliser uniquement horizontalement. Utilisons aussi ce qu'il y a au-dessus. Et ici, les astres semblent plutôt bien alignés. Nous avons la surface : un grand parking déjà existant. Nous avons le soleil et la possibilité de produire localement de l'électricité. Nous avons les consommateurs, à quelques mètres : des logements, les commerces, le complexe sportif, la caserne des pompiers et, potentiellement, les bornes de recharge. Nous avons une nouvelle législation énergétique qui ouvre des possibilités intéressantes pour consommer et partager localement cette électricité. Et nous avons EPAREN, notre propre outil pour développer ce type de projet.

Mais surtout, ce projet a une particularité qui lui paraît essentielle dans la situation financière actuelle de notre commune : il ne faut pas seulement regarder ce qu'il coûte,

mais ce qu'il peut rapporter et ce qu'il peut nous faire économiser. Produire de l'électricité, c'est potentiellement générer des revenus. Couvrir le parking, c'est aussi réduire le déneigement, le salage, le dégivrage et une partie de l'entretien.

Et produire une énergie renouvelable locale, c'est évidemment aussi poursuivre nos objectifs environnementaux.

Écologie, revenus et économies : pour une fois, ces trois objectifs peuvent aller dans la même direction. Bien sûr, encore faut-il que les chiffres tiennent la route. Et c'est précisément ce que nous demandons. Nous ne vous proposons pas ce soir de construire ces ombrières. Nous vous proposons de vérifier si elles sont techniquement réalisables, économiquement rentables et quel serait leur retour sur investissement. Parce que si nous pouvons transformer un parking qui représente aujourd'hui essentiellement une charge en une infrastructure qui protège, produit de l'énergie, génère des recettes et réduit certaines dépenses... Alors nous pensons que cela mérite au minimum d'être étudié sachant qu'il existe déjà de nombreux exemples de réalisations. Ils invitent donc à soutenir ce postulat.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 55 oui, 3 non et 10 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT
« APPLICATION DU PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR AUX BIODÉCHETS » -
PRISE EN CONSIDÉRATION.

La présidente ouvre la discussion.

M. Baptiste Guey il souhaite attirer l'attention sur le fait que ce type de déchets n'est pas assimilable à de la pollution. Il doit dire, au regard de ce postulat, qu'il convient de se poser la question de comment valoriser le tri de ces biodéchets. Il encourage cependant la Municipalité et notre Conseil à continuer le tri de nos déchets au quotidien.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération de ce postulat.

Au vote, avec 27 oui, 28 non et 13 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.

17. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Nous avons eu plusieurs dépôts d'interpellations à ce jour, la Présidente donne la parole dans l'ordre d'arrivée.

Mme Laetitia Kulak. Interpellation : « Série noire pour les chats d'Épalinges : Quelles sont les actions prises par la Municipalité ? »

Depuis plusieurs mois, chaque semaine, de nouvelles affiches de chats disparus apparaissent sur nos mobiliers urbains et panneaux d'affichage, notamment dans les secteurs de l'école du Village, Polny, route du Village, Bois-de-Ban et Ruisseau-Martin ainsi que sur les réseaux sociaux. Des chats tels que Cléo, Caramel, Lillepus, et de nombreux autres encore, ont été signalés comme disparus par leurs propriétaires. Cette

situation, devenue inhabituelle par sa fréquence et sa concentration géographique, suscite une inquiétude croissante parmi les Palinzardes et Palinzards. Cette multiplication de disparitions soulève légitimement la question de savoir si celles-ci sont dues à l'action d'un prédateur, tel que le renard ou à une autre cause. Plusieurs propriétaires ont déjà sollicité le garde-faune cantonal afin d'obtenir des éclaircissements sur ces disparitions. Lors d'un échange avec l'une des propriétaires concernées, celui-ci a indiqué que si le phénomène prenait de l'ampleur, une intervention pourrait être prévue après le 16 juin, date marquant la fin de la période de protection, pour évaluer la situation et déterminer les mesures adéquates.

Selon les informations communiquées, le renard est certes un prédateur, mais au vu du nombre important de souris et mulots présents sur notre territoire, il ne s'attaque que très rarement aux chats, et/ou principalement à des animaux âgés ou affaiblis. Les hypothèses évoquées par les habitants vont donc au-delà de la prédation naturelle : vols de chats pour la revente, ou autres causes humaines ne peuvent être exclues. L'objectif de cette interpellation n'est pas de réguler la faune locale, mais de protéger les animaux domestiques et de rassurer les familles en apportant une information claire, coordonnée et proactive.

Au vu de ce qui précède, elle a l'honneur de poser les trois questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches auprès du garde-faune cantonal ou d'autres autorités compétentes pour évaluer la situation et prévoir une coordination si le phénomène devait continuer à s'amplifier ?
2. Envisage-t-elle de communiquer publiquement afin d'informer les propriétaires sur les risques, les comportements à adopter, et les mesures préventives possibles ?
3. La Municipalité peut-elle mettre en place un canal de signalement centralisé permettant aux habitants de déclarer rapidement une disparition, d'alimenter un registre communal des cas, et de suivre l'évolution statistique du phénomène dans le temps ?

Dans un souci de prévention, de transparence et de protection de nos animaux de compagnie, il apparaît essentiel que les propriétaires soient informés et que la Municipalité puisse accompagner cette problématique avec diligence et respect.

Quand un animal domestique disparaît, ce n'est pas seulement un animal : c'est un être cher arraché au quotidien des familles, et un repère affectif irremplaçable.

Elle remercie par avance pour une réponse écrite, en cas de prise en considération de cette interpellation.

Est-ce qu'au moins 5 conseillers.ères soutiennent cette interpellation ? C'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic, souhaite répondre de suite à cette interpellation comme le permet le règlement du Conseil communal. Si on lui avait dit il y a quelques années qu'il devait en tant que Syndic s'occuper des chats perdus de la Commune. L'interpellation vous permet, comme l'a rappelé la Présidente lors de sa présentation, de questionner la Municipalité sur un fait de son administration. Il ne voit pas ici la relation. Toutefois Mme Kulak a tout à fait raison, la disparition d'un chat est regrettable, d'autant plus lorsqu'il y a des enfants à la maison. On voit souvent des annonces de chats disparus mais on n'a pas forcément l'information s'ils ont été retrouvés. Pour répondre à la première question, non, un contact n'a pas été pris avec le garde-faune. D'autres s'en sont sûrement chargés. Il n'est même pas certain que ces disparitions de ces chats soient de fait de renards.

Concernant la 2^{ème} question, contrairement aux chiens, il n'existe pas de registre recensant les chats, ni d'impôts d'ailleurs. Il n'est donc pas possible de cibler les détenteurs de chats.

Et pour terminer, concernant la 3^{ème} question, écrire à toute la population ou faire une communication sur les réseaux sociaux quant à une disparition d'un certain nombre de chats introduirait plutôt un climat anxiogène. Et on ne peut pas citer les propriétaires sur les réseaux. Pour le canal de signalement, il ne voit pas en l'état ce qui pourrait être fait, mais la Municipalité va y réfléchir.

Mme Laetitia Kulak s'est fait porte-parole de nombreux citoyens et citoyennes qui l'ont abordée sur cette problématique, ce n'est pas pour faire la rubrique des chats et chiens écrasés. Elle dépose cette interpellation afin de mettre l'accent sur quelque chose qui est important pour de nombreux citoyens.

M. Baptiste Guey. Interpellation « Enclassement, transports et sécurité des élèves : quelle stratégie pour l'école d'Épalinges ? ».

Il précise qu'il a signé la pétition transmise à la Municipalité sur la problématique des transports scolaires. Toutefois il trouvait important de déposer cette interpellation.

La planification scolaire, l'organisation de la mobilité et la sécurité des élèves soulèvent aujourd'hui des questions importantes pour notre commune, tant sur le plan financier que logistique. Les choix d'enclassement ont, en effet, des conséquences directes sur les transports scolaires, l'organisation des familles et les coûts supportés par la commune. Si la gestion pédagogique relève du Canton, la Commune dispose, notamment via le Conseil d'établissement, de moyens pour faire valoir les intérêts des familles et les réalités locales.

Afin d'obtenir une vision claire de la situation, il a l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Coût réel des transports scolaires

- Quel est le coût annuel des différents transports liés à la scolarité notamment :
 - Les trajets domicile-école ;
 - Les trajets vers les infrastructures sportives ;
 - Les navettes entre les UAPE et les sites scolaires (via subvention) ?
- Quel est le coût moyen par élève et par site d'enclassement ?
- Quel est le taux de remplissage actuel de ces bus ?

2. Enclassement et prise en compte des situations familiales

- Quels critères la Municipalité peut-elle faire valoir dans les décisions d'enclassement, notamment via le conseil d'établissement ?
 - Par exemple, le principe évoqué en 2022 d'enclasser prioritairement les élèves de 1-2P au plus près de leur domicile est-il toujours appliqué ?
- Comment sont traitées les situations particulières, notamment lorsque l'enclassement d'une fratrie est réalisée sur des sites différents et entraîne des difficultés pour les familles et/ou des coûts supplémentaires pour la commune ?
- Plusieurs situations de ce type (1-2P enclassés loin de leur domicile, fratrie sur des sites différents) se sont présentées cette année. La Municipalité dispose-t-elle d'un suivi de ces cas et de leurs conséquences financières et logistiques ?
- La Municipalité a-t-elle connaissance d'autres communes où les besoins communaux sont mieux entendus ?
- La Municipalité a-t-elle adressé au Département une liste des surcoûts liés aux décisions d'enclassement données par la direction de l'établissement ?

3. Sécurité et prise en charge des élèves

- Quelle est la responsabilité de la Commune entre la descente du bus scolaire et l'entrée à l'école sur les élèves qu'elle transporte, notamment de 1-2P ?
- Les horaires des bus, cette année, font que certains élèves, et notamment des élèves de 1-2P, doivent attendre plusieurs dizaines de minutes (jusqu'à 25min)

devant leurs établissements avant ou après les cours. Comment la Municipalité envisage-t-elle la prise en charge de ces très jeunes enfants (4 à 6 ans) durant ces temps d'attente afin d'éviter qu'elle ne repose aléatoirement sur des adultes non identifiés et non responsables ? Quelles mesures sont envisagées pour réduire et/ou mieux encadrer ces créneaux délicats ?

- La Municipalité prend-elle en considération les lignes de pédibus lors de la mise en place des horaires des bus scolaires afin d'optimiser le trajet des enfants des quartiers excentrés (tel que Ballègue) ?

Il remercie d'avance la Municipalité de lui donner une réponse écrite.

Mme Chantal Good regrette que les auteurs de cette interpellation n'aient pas pris contact avec elle en amont pour en discuter, que la plupart de questions ont été répondues et qu'il y a un point notable, l'enclassement n'appartient pas à la Municipalité comme elle l'a dit dans ses communications. La Municipalité n'a aucun moyen d'intervenir auprès du canton. De plus, il a signé la pétition. La Municipalité répondra par écrit aux autres questions.

Est-ce que 5 Conseillers.ères soutiennent cette interpellation ? C'est le cas.

Une réponse écrite de la Municipalité est demandée.

Mme Ardiane Pasquier. Interpellation « Protection des données personnelles au sein de la Commune. »

Cette interpellation fait suite à la réception, par l'intermédiaire de la plateforme de partage destinée aux conseillers communaux, de données personnelles concernant chacun d'entre nous. Parmi les informations transmises figuraient notamment des données considérées comme sensibles au regard de la nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (nLPD) et de la législation cantonale applicable (LPrD), telles que les noms, prénoms, adresses, numéros IBAN, allergies alimentaires ou encore dates de naissance.

Prises individuellement ou combinées, ces informations peuvent être exploitées à des fins frauduleuses par des personnes mal intentionnées usurpation d'identité, prise de contrôle de comptes bancaires ou accès non autorisé à certains services. En d'autres termes, l'ensemble des personnes concernées s'est retrouvé exposé à un risque en cas d'accès illicite à ces données.

Ce risque ne doit pas être sous-estimé. Selon l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS), plus de 64'000 cybers incidents ont été signalés en Suisse en 2025, soit en moyenne près de 180 signalements par jour/ env. 8 par heure. Près de 90% des annonces concernent des particuliers, démontrant que le risque n'affecte pas uniquement les entreprises mais également les citoyens.

Par ailleurs

- nous utilisons principalement des équipements privés ;
- nos pratiques de stockage et de protection des données sont variables ;
- nous ne sommes pas, pour la plupart, des spécialistes de la sécurité informatique.

Elle tient à préciser que les données concernées ont depuis été retirées de la plateforme. Cet incident soulève toutefois plusieurs questions plus larges concernant la gestion et la protection des données personnelles au sein de notre commune.

La protection des données constitue aujourd'hui un domaine essentiel et en constante évolution. En tant qu'autorité publique, notre commune est tenue de respecter strictement les dispositions légales destinées à protéger les citoyens et leurs informations personnelles.

Au-delà des éventuelles conséquences financières qu'une violation pourrait entraîner (généralement une amende de maximum CHF 250'000 par cas et par personne), l'enjeu principal demeure le respect des droits fondamentaux des habitants. La législation impose notamment les principes de proportionnalité, de finalité du traitement, de confidentialité, de minimisation et, lorsque cela est possible, d'anonymisation des données. Elle prévoit également des obligations de transparence et d'information lorsque des incidents affectent des données personnelles.

La loi encadre par ailleurs de manière stricte la gestion des violations de données, communément appelées data breaches. Selon l'article 24 de la nLPD, lors d'une violation de la sécurité des données et sous certaines conditions, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence doit être informé dans les meilleurs délais. Ces obligations peuvent également s'appliquer lorsqu'une erreur humaine conduit à rendre accessibles des données personnelles à des personnes qui ne sont pas autorisées à les consulter, y compris au sein des autorités communales (dont font partie les conseillers et les membres des commissions).

Sur cette base, elle adresse les questions suivantes à notre Municipalité :

- Quelles mesures sont mises en oeuvre pour limiter les risques internes liés à la consultation, à la conservation ou à la diffusion non autorisée des données personnelles ?
- Quels mécanismes garantissent que les données des habitants ne sont accessibles qu'aux personnes qui en ont strictement besoin dans l'exercice de leurs fonctions ?
- Comment les données sont-elles stockées et protégées (serveurs, solutions cloud, chiffrement, systèmes de détection et de prévention des intrusions) ? Des audits de sécurité ou des tests d'intrusion sont-ils réalisés régulièrement ?
- Quel protocole encadre la gestion des erreurs, incidents ou violations impliquant des données personnelles ou sensibles ? Elle rappelle que la loi fédérale impose la transparence.
- La Municipalité dispose-t-elle d'une procédure de notification au Préposé fédéral et au Préposé cantonal en cas de violation de données lorsque la loi l'exige ?
- Les habitants concernés sont-ils informés lorsqu'un incident de sécurité implique leurs données personnelles ?

L'accès potentiellement étendu à certaines données sensibles, combiné aux risques croissants liés à la cybersécurité et aux obligations légales applicables en cas de violation, constitue un enjeu important tant pour les habitants que pour les membres des autorités communales.

Il apparaît dès lors nécessaire d'obtenir des clarifications sur les mesures actuellement en place ainsi que sur les éventuelles améliorations envisagées, afin de garantir un niveau adéquat de protection des données personnelles au sein de notre commune.

Est-ce que 5 Conseillers.ères soutiennent cette interpellation ? C'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic. La Municipalité répondra par écrit mais il rend attentif sur le fait que la loi sur la protection des données ne s'applique pas aux communes. Celle-ci s'applique aux personnes privées ainsi qu'aux organes fédéraux. Cette information fera partie de la réponse que la Municipalité apportera.

La Présidente informe que le Bureau prendra ce point des données sensibles lors de sa prochaine séance.

18. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

La Présidente demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.

M. Erich Dürst souhaite déposer ce soir deux vœux. Le premier, au nom de la CUC, adressé à la Municipalité et le deuxième en son nom propre adressé au Bureau.

La CUC l'a nommé président de cette commission pour cette année et il remercie de la confiance ainsi témoignée. M. Félix Schmidt a été nommé en tant que vice-président. Il tient à remercier M. Julian Pidoux pour ces années à la présidence de cette commission. Il s'est présenté à la CUC car son épouse, municipale, n'a plus le dicastère des constructions. Il ne devrait donc pas y avoir de préavis à la CUC du ressort de son épouse. Si cela devait être le cas, il se récuserait et son suppléant prendra sa place en commission et M. Schmidt assumera la présidence.

La CUC remercie Mme Pacozzi pour les explications données dans ses communications relatives à la zone réservée, qui, par arrêt du TF, n'est plus en vigueur. Cette information a été communiquée sur le site de la Commune. La CUC formule le vœu qu'une information plus aboutie et complémentaire puisse être donnée, sur l'effet anticipé du PACom qui s'applique déjà dans les parcelles en question. C'est un sujet suffisamment important pour qu'une communication très claire à l'attention des Palinzard-e-s puisse figurer sur le site de la commune.

A titre personnel, il souhaiterait qu'on ne vienne pas dans la tentation de confondre les séances du Conseil communal avec les moyens de communiquer des réseaux sociaux. Il est très bien d'avoir l'affichage pour des informations objectives, pour montrer des plans ou des noms de candidats. En revanche, il ne trouve pas approprié et dans le sens de notre travail que pour débattre il faut montrer des images qui font appel à des émotions, comme des images de chats ou des commerces fermés comme c'était le cas lors d'une précédente séance. Il ne se prononce pas du tout sur le fond de ce qui a été défendu mais sur la manière de communiquer qui n'est pas adéquate au sein du Conseil communal. Il adresse un vœu au Bureau de réguler l'utilisation de cet affichage pour les séances plénières.

M. Cyril Duruz. Il rebondit sur les propos de M. Pidoux au sujet de discussion en amont entre présidents de groupes et partis au sujet de la répartition des commissions. Il émet le vœu qu'en milieu de législature, notamment une fois que le conseil intercommunal de la nouvelle STEP de Vidy sera créé, que le Bureau convoque les présidents de groupe et parti pour échanger sur la répartition.

Une question également, il lui semble qu'il avait été discuté lors d'un précédent Conseil que les préavis soient à disposition sur le site internet de la Commune. Or, ce n'est pas le cas pour la séance d'octobre. Il demande s'il s'agit d'une question technique, une volonté contraire. Est-ce que les préavis insérés sur l'Extranet sont publics ?

La Présidente répond que les préavis peuvent être communiqués. Le point sera fait pour qu'ils n'apparaissent pas sur le site.

Mme Vânia Luis Francisco répond que les documents qui figurent sur l'Extranet sont pour le Conseil et constituent des documents de travail mais les préavis ne doivent pas être communiqués à l'extérieur.

M. François Puricelli. Il répond en tant que précédent Président du Conseil. Cette question a déjà été discutée ici et au sein du Bureau. Il rappelle que les préavis municipaux, adoptés par la Municipalité, sont publics. Toutefois, au sein du Bureau, il avait été décidé d'en réserver la primeur aux membres du Conseil. La solution trouvée est la solution vaudoise, en tant que conseiller communal votre devoir de réserve ne s'applique pas, les préavis peuvent être discutés avec des tiers. Ils sont ensuite publiés sur le site internet de la commune. Les rapports de commission eux, ne sont publiés qu'après la séance.

La Présidente passe la parole à **M. Yves Morcaut**, qui a transmis un vœu intitulé « Pour une participation d'Épalinges à la Semaine d'actions contre le racisme 2027 intégrant explicitement la lutte contre l'antisémitisme. »

En mars 2027 se tiendra la prochaine édition de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) dans le canton de Vaud. Depuis plusieurs années, notre commune d'Épalinges participe à cette importante initiative de sensibilisation et de prévention des discriminations. Les événements tragiques survenus au Proche-Orient depuis le 7 octobre 2023, et notamment les massacres perpétrés ce jour-là par le Hamas et d'autres organisations terroristes palestiniennes, ont malheureusement été suivis d'une recrudescence des actes et discours antisémites dans de nombreux pays, y compris en Suisse. L'antisémitisme constitue une forme particulière de racisme et de discrimination qui mérite, au même titre que toutes les autres formes de racisme, d'être combattue et déconstruite. Au-delà des événements internationaux, il est de notre responsabilité, en tant que collectivité publique, de veiller à ce que les tensions et les préjugés liés à des conflits extérieurs ne se transforment pas en hostilité à l'égard de nos concitoyennes et concitoyens ou de communautés vivant parmi nous. C'est pourquoi il émet le vœu que la Municipalité d'Épalinges accorde, dans le cadre de la participation de notre commune à la Semaine d'actions contre le racisme 2027, une place explicite à la lutte contre l'antisémitisme et à la sensibilisation à cette forme de discrimination. Dans cet esprit, Épalinges pourrait se montrer particulièrement proactive en proposant, durant cette semaine, un ou plusieurs événements permettant de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent aux préjugés, à la discrimination et à la haine, tout en favorisant la connaissance et le dialogue entre les différentes communautés. A titre de proposition, trois activités pourraient être envisagées, adaptées aux différents publics :

Pour les enfants de 7 à 11 ans : un atelier autour de la découverte de l'autre et de la diversité, permettant d'aborder simplement les notions de différences, de respect et de coexistence, ainsi que de présenter les principales religions et, notamment, quelques éléments accessibles sur le judaïsme.

Pour les adolescents de 12 à 15 ans : un atelier davantage consacré à l'histoire et aux notions permettant de comprendre le monde contemporain : judaïsme, histoire du peuple juif, antisémitisme, sionisme et antisionisme, avec une attention particulière à la distinction entre critique d'un État ou d'une politique et préjugés ou discriminations visant les Juifs en tant que tels.

Pour les adultes : une conférence ou une table ronde permettant d'aborder, dans un cadre serein et pluraliste, les événements du Proche-Orient, leurs répercussions dans nos sociétés et les mécanismes par lesquels un conflit international peut contribuer à raviver les préjugés et les actes de haine, notamment antisémites.

Ces propositions sont naturellement ouvertes à la discussion et pourraient être développées en collaboration avec les services communaux, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), ainsi qu'avec des intervenants ou associations spécialisés dans ces questions.

Il se propose volontiers de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la réflexion et à l'organisation de ces actions.

Par ce vœu, il souhaite que notre commune affirme simplement mais clairement qu'il n'existe pas de hiérarchie dans la lutte contre les discriminations : combattre le racisme, sous toutes ses formes, implique également de combattre l'antisémitisme.

Il forme ainsi le vœu que la Municipalité puisse donner une suite favorable à cette proposition et qu'Épalinges puisse, dès l'édition 2027 de la Semaine d'actions contre le racisme, faire de la sensibilisation à l'antisémitisme l'un des axes de sa participation.

Mme Linn Thoreau Margot. Elle a une question à la Municipalité. Suite aux canicules de cet été et de ce qui nous attend dans les futures années, est-ce que la Municipalité va

se pencher sur la question de l'isolation thermique des écoles d'Épalinges et entreprendre des démarches pour protéger nos enfants à l'école ? Pour exemple, il y a eu dernièrement l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres, juste de les incliner, notamment les classes orientées côté Sud à Bois-Murat. Et plusieurs malaises d'enfants ont été relevés.

Mme Chantal Good, Municipale, répond que le département de l'enseignement et de la formation du Canton a lancé un plan canicule, qui certes, à ce jour, prend les températures dans les établissements afin de définir les besoins à venir. Chaque établissement est souverain de développer un plan canicule sur chaque site. Il est recommandé, par exemple avec les jeunes enfants d'aller dans la forêt, de changer de local si cela est possible. En ce qui concerne les bâtiments, il n'est pas possible de trouver des mesures qui sont immédiates qui puissent aider tant les enfants que les enseignants. Il y a aussi des enseignantes qui sont enceintes et qui ont des besoins particuliers. La Municipalité est au courant et suivra ce que le Canton préconise.

M. Stéphane Bruneau. Il arrive régulièrement que des objets perdus soient retrouvés puis remis à la Commune ou à la police. Pourtant, retrouver leur propriétaire n'est pas toujours aussi simple. Un cas très concret est celui d'une personne qui se renseigne peu après avoir constaté la perte de son objet. À ce moment-là, celui-ci n'a peut-être pas encore été rapporté. Quelques jours plus tard, l'objet arrive au service compétent, mais son propriétaire, qui a déjà effectué une première démarche, ne pense pas nécessairement à se renseigner à nouveau. D'autres situations sont fréquentes : une personne ne sait pas précisément où elle a perdu son objet, ignore auprès de quel service se renseigner ou renonce simplement à chercher un objet de valeur modeste en pensant qu'il est définitivement perdu. Une communication régulière sur les objets récemment trouvés pourrait donc augmenter les chances de restitution tout en rappelant aux habitants où s'adresser. Il ne s'agit pas de créer un nouveau service, mais simplement de mieux valoriser un service existant en utilisant les moyens de communication dont dispose déjà la Commune. Au vu de ce qui précède, il émet le vœu que la Municipalité étudie la mise en place d'une communication régulière, idéalement hebdomadaire ou bimensuelle, concernant les objets trouvés remis aux services communaux ou à la police et qui n'ont pas encore été restitués à leur propriétaire. Cette communication pourrait s'appuyer prioritairement sur les canaux de communication existants de la Commune et être organisée de manière à limiter autant que possible la charge administrative supplémentaire.

L'objectif est simple : améliorer les chances de restitution des objets trouvés, faciliter les démarches des habitants et renforcer, par une mesure simple et pragmatique, le service de proximité offert à la population.

M. Félix Schmidt à une question au Bureau. Une assermentation a eu lieu en début de séance. Quel est le rôle des conseillers communaux assermentés en dehors de ce Conseil ? Dans la promesse de serment, il est dit de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique. Quel est notre rôle si nous constatons des comportements inadéquats dans le domaine public, devons-nous intervenir ? Quelle est notre devoir ? Une formation aux membres du Conseil est prévue bientôt par le Canton, est-ce que cela pourrait être une thématique à aborder ?

La Présidente répond que le Bureau va transmettre cette demande.

Mme Fanny Burki. Cet été, la rentrée a fait énormément de bruit et il y a eu énormément d'agitations notamment du fait des nouveaux enclassements des 3P. M. le Directeur a répondu à cela ce soir lors de la séance d'information des 3P et présenté ses excuses. Elle remercie Mme Good, Municipale, d'avoir répondu rapidement à cette problématique la troisième semaine depuis la rentrée en organisant la mise à disposition

d'un nouveau bus pour les enfants qui en avaient besoin. Elle ne doute pas qu'elle donnera également une bonne suite à l'interpellation de ses collègues Mme Béryl Macé et M. Baptiste Guey.

Maintenant son vœu : elle a amené des photos au secrétariat. M. le Syndic nous a informé que nous pouvions nous enorgueillir d'avoir bientôt un poste de gendarmerie à Épalinges. Nous avons également un nouveau chef de la sécurité publique. Elle se rend compte qu'il ne peut pas se démultiplier et être sous tous les fronts en même temps. Toutefois, ce matin, en accompagnant son fils à pied à l'école après avoir utilisé le point de dépose rapide en face du Café du Village, ils ont croisé sur le chemin de Chaugand, trois énormes véhicules, effrayant son fils et les obligeant à se tenir tout à droite du chemin. De nombreux véhicules sont stationnés en bordure de forêt, dans les champs, sur les places au stationnement de 15 min pour un stationnement qui ne dure bien-sûr pas 15 min. Hier, en allant chercher sa fille à Bois-Murat, sur le chemin des Roches, elle était la seule voiture parquée à cet endroit-là. Il n'y avait que des voitures sur le chemin qui menait à l'école de Bois-Murat, parquées en dehors des zones empêchant la bonne circulation des bus. Est-ce que l'agent engagé par la commune pourrait sanctionner ces personnes-là par des amendes afin de rappeler qu'il y a un règlement et qu'il est pour tous les parents. Car le jour où il y aura un accident, potentiellement ce sera son fils, qui joue le jeu, qui risque d'être happé par un véhicule en traversant.

M. Alain Monod, Syndic. Il remercie Mme Burki pour son intervention. Elle a tout à fait raison. Vous vous rappelez qu'au mois de juin il y a déjà eu une interpellation sur la dangerosité du chemin de Bois-Murat. Les parents répliquent qu'ils sont pressés, le chemin des Roches leur paraît trop loin et ils ne respectent pas le règlement. Non seulement les agents de sécurité peuvent mettre des amendes mais doivent le faire. Fort de cette intervention et de ces photos, la sécurité publique va encore sévir.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente remercie l'Assemblée pour cette séance, qu'elle clôt.

Vous êtes invités à rester à vos places pour les deux présentations qui vont suivre.

Elle donne la parole à Mme la Municipale Marisa Dürst pour présenter le Plan de transition écologique et sociale (PTES).

Une fois la présentation du PTES terminée, elle donnera la parole à M. Alain Monod, Syndic, pour la présentation des thématiques financières.

La séance est levée à 21h40.

Épalinges, le 8 octobre 2026.

La Présidente :



Fabienne Bride



La Secrétaire :



Fabienne Gheza